



## AVIS PUBLIC

### APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1724, RV-1726-1, RV-1748 ET RV-1750

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors d'une séance tenue le 6 février 2024, le conseil municipal a adopté les règlements ci-après :

#### **RÈGLEMENT RV-1724 PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À CETTE FIN**

Le règlement prévoit l'établissement de plans et devis ainsi que le paiement de divers services professionnels nécessaires pour des travaux d'égouts et d'aqueduc. Un emprunt de 750 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le règlement prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 5 ans.

#### **RÈGLEMENT RV-1726-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1726 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE REFUGE SUR LA RUE MONTCALM ET DES TRAVAUX DE DRAINAGE, FONDATION ET PAVAGE SUR LA TERRASSE FILION ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT**

Le règlement décrète un emprunt additionnel de 1 200 000 \$ pour le financement des coûts supplémentaires dans le cadre des travaux d'aménagement d'une voie de refuge sur la rue Montcalm et des travaux de drainage, fondation et pavage sur la terrasse Filion, portant le total de l'emprunt à 2 300 000 \$. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements passe de 10 à 15 ans.

#### **RÈGLEMENT RV-1748 PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR SANITAIRE GRANDE-CÔTE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À CETTE FIN**

Le règlement prévoit l'établissement de plans et devis ainsi que le paiement de divers services professionnels nécessaires pour des travaux de réhabilitation du collecteur sanitaire Grande-Côte. Un emprunt de 601 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le règlement prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 5 ans.

#### **RÈGLEMENT RV-1750 PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LES RUES GILLES, DUBOIS ET 9<sup>E</sup> AVENUE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À CETTE FIN**

Le règlement prévoit l'établissement de plans et devis ainsi que le paiement de divers services professionnels nécessaires pour des travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Gilles, Dubois et 9<sup>e</sup> Avenue. Un emprunt de 300 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le règlement prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 5 ans.

#### **APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER ET PAR LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES**

Chaque règlement ci-dessus a reçu l'approbation des personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre ouvert à cette fin du 19 au 22 février 2024 et l'approbation de la ministre des Affaires municipales, le 19 mars 2024.

## **CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au [www.boisbriand.ca](http://www.boisbriand.ca).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que les règlements indiqués dans cet avis entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 26 mars 2024.

La greffière,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
2024.17